

Syndicat Intercommunal d'Eau et de l'Assainissement des 2 Rives-de-Garonne

(Ex périmètre du SIEA de la région de RIONS)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDTM

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Montants financiers	17
4.2.	Etat de la dette du service.....	17
4.3.	Amortissements	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux..	17
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : S.I.E.A de RIONS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
-
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BEGUEY, LAROQUE, RIONS, CARDAN
- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un zonage Oui, année d'approbation* : 2002
- zonage révisé (Commune de CARDAN) Oui, année d'approbation* : 2012
- zonage révisé (Commune de RIONS) Oui, année d'approbation* : 2014
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/07/2006

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage

Nature du contrat :

- Nom du délégataire SUEZ Environnement
- Date de début de contrat : 01/07/2006
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/04/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3 (Avenant n°1 en date du 04/02/2009, Avenant n°2 en date du 04/06/2013, Avenant n°3 en date du 08 février 2018 relatif à la prolongation de la durée du contrat d'affermage de 10 mois)

* Approbation en assemblée délibérante

Nature exacte de la mission du délégataire :

Les prestations confiées à la société SUEZ Environnement (ex-LYONNAISE DES EAUX France) sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs < 6 ml, des cuves métalliques, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des regards, cadres et tampons, du matériel de télégestion, du matériel d'épuration, du mobilier
Prestations particulières	contrôle des branchements par test à la fumée et test d'écoulement, contrôle des installations privées avant raccordement, contrôles et tests des sécurités réglementaires, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voirie, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), suivi des teneurs en H2S au niveau des postes de refoulement, traitement des boues

Avenant n°1 en date du 04/02/2009	Intégration dans l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Béguey et des 2 postes de refoulement (Basse Roque et Fermis) « Laroque ».
Avenant n°2 en date du 04/06/2013	Etendue du service d'assainissement aux abonnés de Cardan avec intégration dans l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Cardan et de 5 postes de refoulement.
Avenant n°3 En date du	Prolongation de durée du contrat d'aggrégation

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	traitement des doléances client
Entretien	réfection d'étanchéité
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des collecteurs > 6 ml, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif

sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 232 habitants au 31/12/2017 (2 214 au 31/12/2016).

Commune :	Nombre total Abonnés AEP au 31/12/2017 :	Nombre total Abonnés AC au 31/12/2017 :	% Abonnés AC/AEP	Population totale (INSEE 2015)	Population desservie par l'assainissement collectif :
BEGUEY	596	543	91,11%	1 185	1 080
CARDAN	234	97	41,45%	492	204
LAROQUE	151	25	16,56%	292	48
RIONS	780	440	56,41%	1 588	896
Total	1 761	1 105	62,75%	3 557	2 232

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 105 abonnés au 31/12/2017 (1 099 au 31/12/2016).

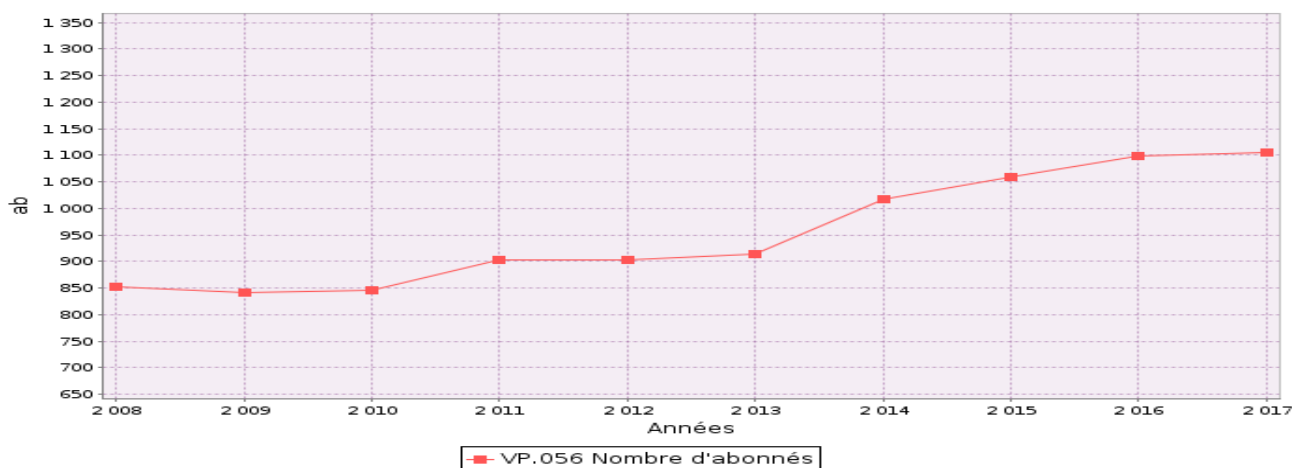
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Dont abonnés non domestiques	Variation :
BEGUEY	537	543	0	1,12%
CARDAN	94	97	0	3,19%
LAROQUE	26	25	0	-3,85%
RIONS	442	440	0	-0,45%
Total	1 099	1 105	0	0,55%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 625.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 44,24 abonnés/km) au 31/12/2017. (44,23 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,02 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,01 habitants/abonné au 31/12/2016).

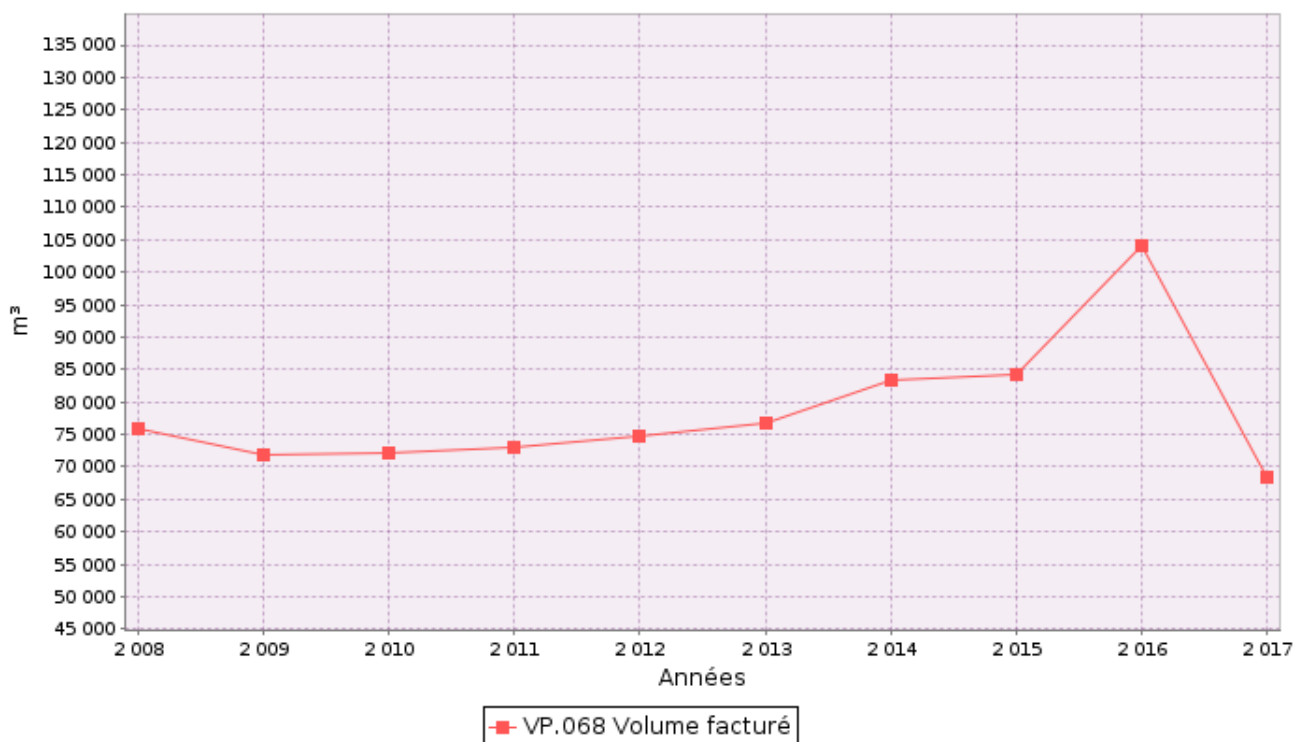


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	84 219	68 322	-34,4 %
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés aux abonnés	104 107	68 322	-34,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 0,24 km de réseau unitaire hors branchements et de 24,96 km de réseau séparatif d'eaux usées hors

branchements, soit un linéaire de collecte total de 25,2 km (24,85 km au 31/12/2016).

Les 22 postes de refoulement sont des ouvrages annexes de transfert des effluents.

Par ailleurs, il existe 2 ouvrages qui permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
Trop-plein de poste de refoulement	Commune de Rions PR Place d'Armes
Trop-plein de poste de refoulement	Commune de Béguey PR Capot

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Rions - Code Sandre de la station : 0533355V003

Caractéristiques générales																																	
Filière de traitement (cf. annexe)												Boue activée aération prolongée (très faible charge)																					
Date de mise en service												01/01/2005																					
Commune d'implantation												RIONS (33355)																					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾												1500																					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j												225 m ³ /j																					
Prescriptions de rejet																																	
												<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...																					
												30/05/2003																					
Milieu récepteur du rejet												Type de milieu récepteur											Eau douce de surface										
												Nom du milieu récepteur											Garonne										
Polluant autorisé												Concentration au point de rejet (mg/l)											et / ou			Rendement (%)							
DBO ₅												35											<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60							
DCO																							<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60							
MES																							<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50							
Charges rejetées par l'ouvrage																																	
Date	Débit	Charge hydraulique	MES						DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt											
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt									
			m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%						
06/09/2017	70,5	31,3	45,8	10	98,5	67,0	31	96,7	24,7	3	99,1	27,4	8,04	2,40	97,9	8,04	34,6	69,6	0,924	8,50	35,1												
20/03/2017	78,9	35,1	54,6	27	96,1	55,5	45	93,6	41,8	3	99,4	46,5	10,3	2,90	97,8	10,3	4,25	96,7	1,07	8	40,7												
Moyenne	74,7	33,2	50,2	18,5	97,3	61,25	38	95,15	33,25	3	99,25	36,95	9,17	2,65	97,85	9,17	19,425	83,15	0,997	8,25	37,9												
Normes					50		200	60		35	60																						

STEU N°2 : Station d'épuration de Béguey - Code Sandre de la station : 0533040V001

Caractéristiques générales																						
Filière de traitement (cf. annexe)												Filtres Plantés										
Date de mise en service												01/01/2009										
Commune d'implantation												BEGUEY (33040)										
Capacité nominale STEU en EH (1)												1650										
Débit de référence journalier admissible en m³/j												248 m³/j										
Prescriptions de rejet																						
												<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						04/05/2007				
Milieu récepteur du rejet												Type de milieu récepteur						Eau douce de surface				
												Nom du milieu récepteur						Garonne				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)									et / ou						Rendement (%)				
DBO ₅			35									<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou			60					
DCO												<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			60					
MES												<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			50					
Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m³/j	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	mm
Mars	153	61,9	97,6	37	94,5	170	94	92,1	61,9	17	96,0	62,5	15,1	56,6	46,1	15,1	56,6	46,1	1,81	12,3	2,38	73,2
Sept.	153	61,7	63,1	3	99,2	145	47	94,6	43,2	3	98,8	43,6	14,4	15,4	82,2	14,4	40,2	53,5	1,63	9,20	6,12	83,4
Moy.	143	57,9	80,4	20	96,4	158	70,5	93,2	52,5	10	97,2	53,1	14,7	36	63,7	14,7	48,4	49,7	1,72	10,8	4,15	2,11
Nor.					50		200	60		35	60											

STEU N°3 : Station d'épuration de Cardan - Code Sandre de la station : 0533098V001

Caractéristiques générales																																
Filière de traitement (cf. annexe)											Filtres Plantés																					
Date de mise en service											01/01/2013																					
Commune d'implantation											CARDAN (33098)																					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾											600																					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											90 m ³ /j																					
Prescriptions de rejet																																
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											27/02/2007																					
Milieu récepteur du rejet											Type de milieu récepteur											Eau douce de surface										
											Nom du milieu récepteur											Ruisseau de la Fontaine										
Polluant autorisé											Concentration au point de rejet (mg/l)											et / ou			Rendement (%)							
DBO ₅											25											<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou										
DCO											90											<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou										
MES											35											<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou										
Date	Débit m ³ /j	Charge %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt													
			E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %		E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %											
21/03/2017	26,5	29,4	15,9	1	99,8	28,3	25	97,7	9,81	3	99,2	27,2	2,94	1,80	98,4	2,94	60	45,9	0,284	5,70	46,7											
Normes																																

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre (en tMS)	Exercice 2016	Exercice 2017
Station d'épuration de Rions (Code Sandre : 0533355V003)	13,72	17,4
Total des boues produites	13,72	17,4

Les boues biologiques, produites par les filières d'épuration de Rions, Beguey et Cardan, sont stockées sur les lits plantés de roseaux. Ils permettent de les stocker de nombreuses années avant leur évacuation (fréquence d'évacuation alternée selon taux de remplissage de chaque lit).

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre (en tMS)	Exercice 2016	Exercice 2017
Station d'épuration de Beguey (Code Sandre : 0533040V001)	0	0
Station d'épuration de Rions (Code Sandre : 0533355V003)	0	13,36
Station d'épuration de CARDAN (Code Sandre : 0533098V001)	0	0
Total des boues évacuées	0	13,36

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service (sans déplacement d'un agent) :	37,00	37,30
Frais d'accès au service (avec déplacement d'un agent) :	111,01	111,89
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Maison existante :	2 000 €	2 000 €
Maison neuve :	2 300€	2 300€

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

TARIFS :		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	25 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	A partir du 1 ^{er} m ³	1,66 €/m ³	1,66 €/m ³
PART DU DELEGATAIRE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	21,65 €	21,83 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	A partir du 1 ^{er} m ³	0,890 €/m ³	0,897 €/m ³
TAXES ET REDEVANCES			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,250 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

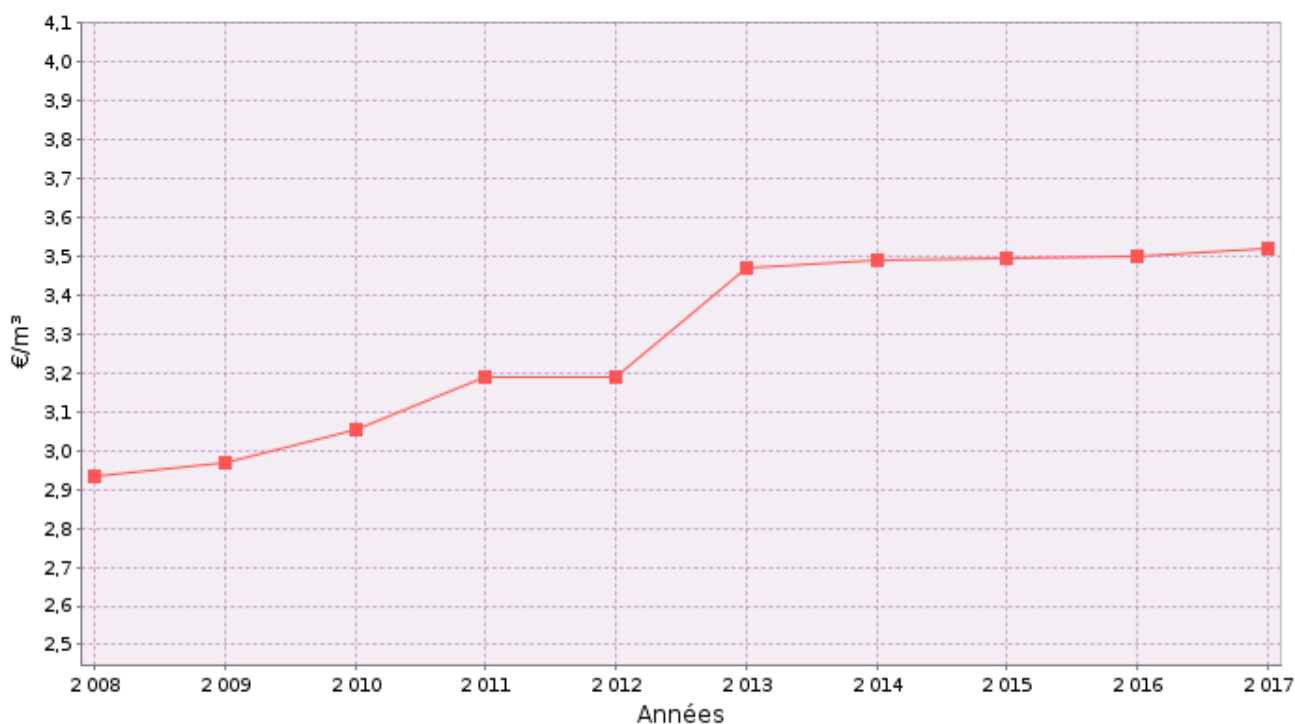
- Délibération du 16/09/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et délibération du 17/11/2017 ne prévoyant pas d'augmentation des tarifs.
- Délibération du 15/06/2012 effective à compter du 15/06/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE :	Au 01/01/2017 en € :	Au 01/01/2018 en € :	Variation :
PART DE LA COLLECTIVITE :			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0,00%
Part proportionnelle	199,20	199,20	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m³ (COLLECTIVITE)	224,20	224,20	0,00%
PART DU DELEGATAIRE			
Part fixe annuelle	21,65	21,83	0,83%
Part proportionnelle	106,68	107,64	0,90%
Montant HT de la facture de 120 m³ (DELEGATAIRE)	128,33	129,47	0,89%
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	29,4	30	2,04%
TVA (10%)	38,19	38,37	0,46%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,59	68,37	1,15%
Total	420,12	422,04	0,46%
Prix TTC au m³	3,50	3,52	0,46%



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Les relevés de consommation sont réalisés avec une fréquence : annuelle

La facturation (1 sur estimation, 1 au réel) est effectuée avec une fréquence : semestrielle

En 2018, un abonné « type 120m³ » devra acquitter un montant de 422,04 € TTC, soit 353,67 € hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de 224,2 € (25,00 € pour la part fixe et 199,2 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 53,12 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (réseaux, station d'épuration,...).

Le délégataire percevra un montant de 129,47 € (21,83 € pour la part fixe et 107,64 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 30,68 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

Les redevances et taxes représentent un montant de 68,37 €, soit 16,20 % du montant TTC de la facture type 120 m³.

La collectivité perçoit 11,15 % du montant de la facture type 120 m³ en part fixe et 88,85 % en part proportionnelle au volume d'eau consommé.

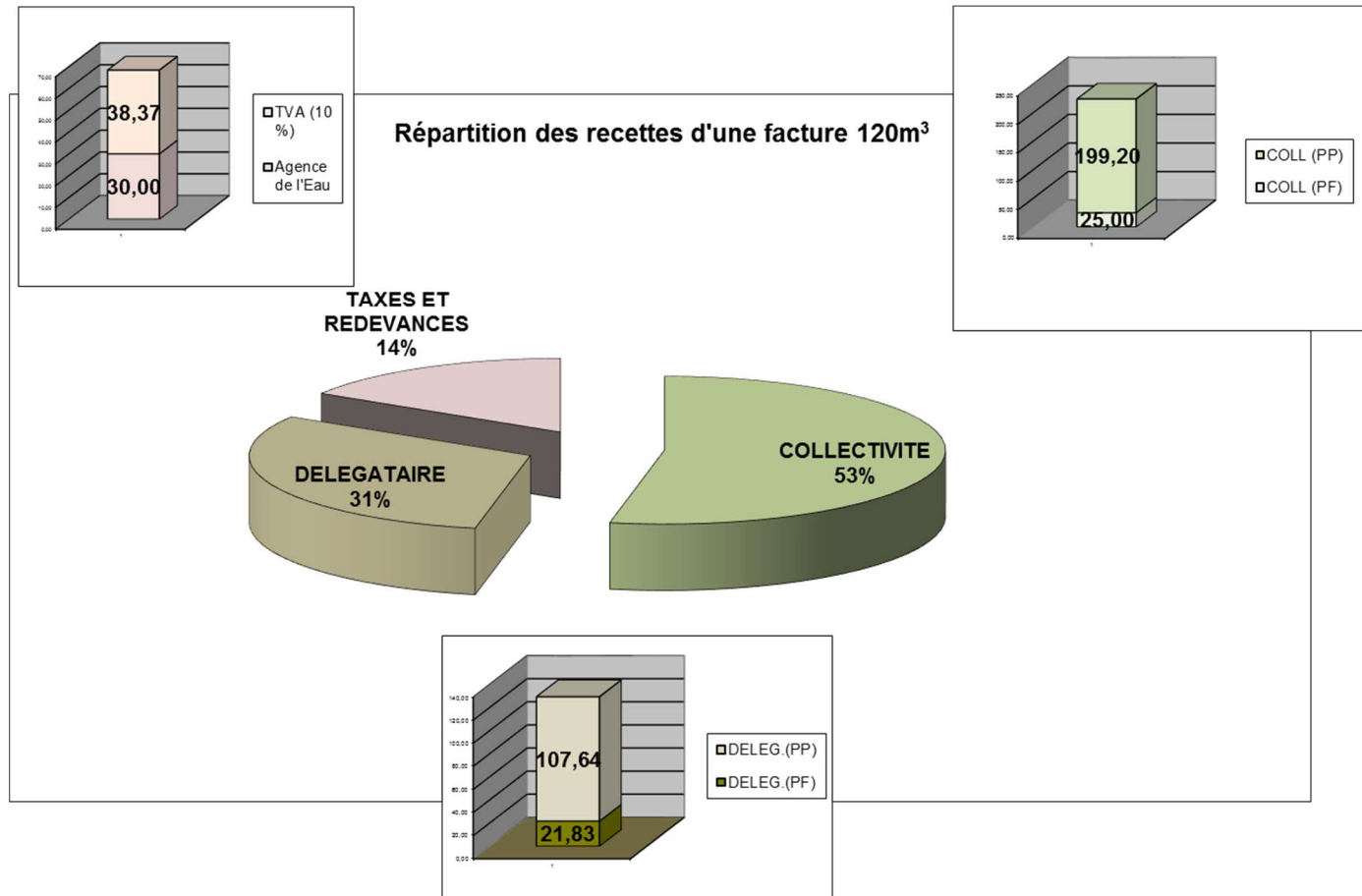
Le délégataire perçoit 16,86 % en part fixe du montant de la facture type 120 m³ et 83,14 % en part proportionnelle au volume d'eau consommé.

Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de 46,83 € (25 € pour la collectivité et 21,83 € pour le délégataire), représentent 13,24 % du montant HT de la facture. Cette proportion, inférieure à 30%, respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

L'évolution du prix entre 2017 et 2018 est liée à :

- l'augmentation de 0,89% du tarif du délégataire, cette augmentation correspond à une révision annuelle du tarif (formule de révision prévue dans le contrat d'affermage,
- l'augmentation des taxes et redevances de 1,15 %,
- soit une augmentation totale (TTC) de 0,46%.

Le tarif de la collectivité, quant à lui, est resté inchangé.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2016 (€)	EXERCICE 2017 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	200 349	141 191	-29,53%
TOTAL RECETTES FACTURATION COLLECTIVITE (A)	200 349	141 191	-29,53%
Recettes de raccordement	0	6 600	
Prime de l'Agence de l'Eau	26 965	28 513	5,74%
Subvention d'exploitation	570	2 919	412,11%
TOTAL AUTRES RECETTES COLLECTIVITE	27 535	38 032	0
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	227 884	179 223	-21,35%

28 513€ primes de dépol : 13 737€ Beguey, Cardan 3562 Rions 11 214 (cf mel didier 26/07/18)

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2016 (€)	EXERCICE 2017 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	122 710	84 986	-30,74%
<i>(dont abonnements)</i>	21 699	24 073	10,94%
<i>(dont Part Variable)</i>	101 011	60 913	-39,70%
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	24 484	16 843	-31,21%
TOTAL RECETTES FACTURATION DELEGATAIRE (A)	147 194	101 829	-30,82%
Recettes liées aux travaux	13 978	9 443	-32,44%
Produits accessoires	628	381	-39,33%
TOTAL AUTRES RECETTES DELEGATAIRE	14 606	9 824	-32,74%
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	161 800	111 653	-30,99%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 243 020 € (348 060 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 68% des 1 625 abonnés potentiels (67,63% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ont été définies, Elles s'appuient sur la connaissance du patrimoine, à partir du plan des réseaux (partie A), de son inventaire (partie B) et sur l'état de connaissance des ouvrages (partie C).

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o: 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A :	Max15		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
TOTAL PARTIE B :	Max30		30
TOTAL PARTIES A + B :	Max 45		45
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (85 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o: 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	o: 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	O : 10 points non : 0 point	Noni	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C :	Max 75		40
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A + B + C)	120	-	85

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessus est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2017 (85 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en 2017	Conformité en 2016 0 ou 100	Conformité en 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Beguey	52,5	100	100
Station d'épuration de Rions	33,3	100	100
Station d'épuration de CARDAN	9,8	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en 2017	Conformité en 2016 0 ou 100	Conformité en 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Beguey	52,5	100	100
Station d'épuration de Rions	33,3	100	100
Station d'épuration de CARDAN	9,8	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en 2017	Conformité en 2016 0 ou 100	Conformité en 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Beguey	52,5	100	100
Station d'épuration de Rions	33,3	100	100
Station d'épuration de CARDAN	9,8	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues biologiques, produites par les filières d'épuration de Rions, Beguey et Cardan, sont stockées sur les lits plantés de roseaux. Ces lits permettent de les stocker de nombreuses années avant leur évacuation (fréquence d'évacuation alternée selon taux de remplissage de chaque lit).

En 2017, il n'y a pas eu d'évacuation de boues sur les stations d'épuration de Beguey et de Cardan.

Station d'épuration de Rions :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,36
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		13,36

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	94 694	0
Montants des subventions en €	23 250	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		522 685	432 566
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	87 105	90 118
	en intérêts	16 465	25 564

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 144 035 € (90 535 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Cardan : Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif Lieu Dit Damanieu	603 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.

212.2 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0,0026 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 214	2 232
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	13,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,5	3,52
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	67,63%	68%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0026	0

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : RIONS 2 Code national : 0533355V003

Commune d'implantation : Rions	Mise en service : décembre 2005
Capacité constructeur : 1500 EH (90 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 225 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 07/09/2016
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de RIONS Prétraitements, Boues	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : activées - aération prolongée, Clarification	Filières boues : Déshydratation naturelle
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Rions	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 440 / 902 EH
Nom du milieu récepteur : Garonne	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j
06/09/2017	70,5	31,3	45,8	10	98,5	67,0	31	96,7	24,7	3	99,1	27,4	8,04	2,40	97,9	8,04	34,6	69,6	0,924	8,50	35,1	
20/03/2017	78,9	35,1	54,6	27	96,1	55,5	45	93,6	41,8	3	99,4	46,5	10,3	2,90	97,8	10,3	4,25	96,7	1,07	8	40,7	
Moyenne	74,7	33,2	50,2	18,5	97,3	61,25	38	95,15	33,25	3	99,25	36,95	9,17	2,65	97,85	9,17	19,425	83,15	0,997	8,25	37,9	
Normes					50		200	60		35	60											

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
27/06	8	42	<3	1,60	1,89	11,6
08/11	7	38	<3	29	39,7	8,50

Paramètres de fonctionnement :

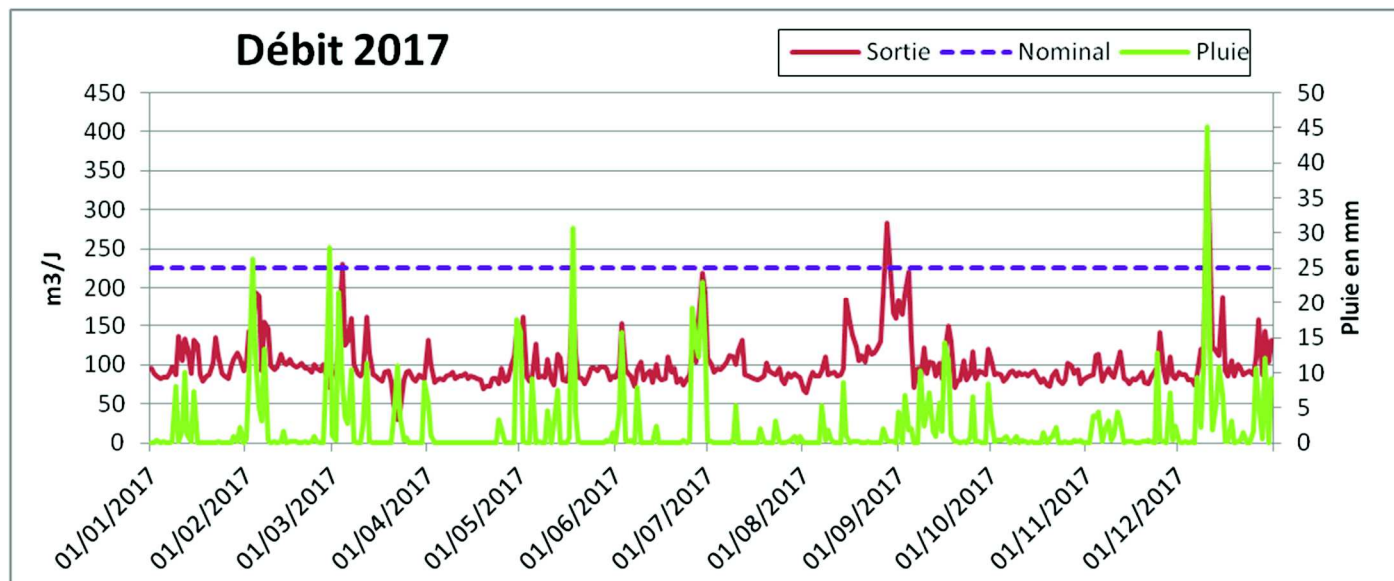
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an	Charge moyenne reçue (kg DBO ₅ /j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)
2013	21 900	72 494	5 640	28	57
2014	39 786	65 230	11 174	49	107
2015	39 180	56 234	11 919	81	189
2016	46 137	65 754	13 718	33	97
2017	36 979	67 164	17 386	33	61

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 2 visites avec analyses

Système de collecte :

- 440 abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement représentant 902 Equivalents Habitants, soit 60% de la capacité de la station d'épuration.
- 10 postes sont présents sur le réseau tous équipés d'une télégestion. Aucun déversement n'est présent sur le réseau. Il n'y a pas de traitement anti-H2S.
- Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires.
- Le volume moyen en sortie de station est de 101 m³/J, soit 45 % du volume nominal de la station d'épuration.



Station d'épuration :

Aspect général :

- Les ouvrages sont en bon état.
- La station est bien entretenue.

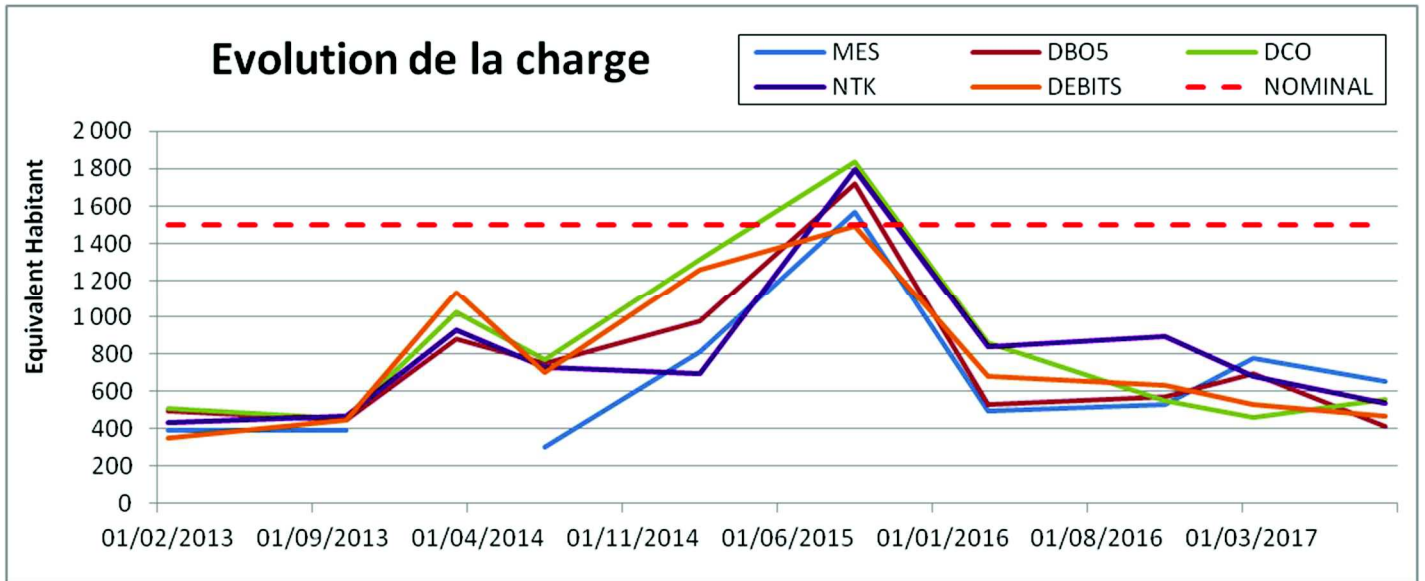
Prétraitements :

- Dégrilleur : l'appareil fonctionne correctement mais le système d'évacuation des déchets est inopérant.
- 0.8 m³ de refus de dégrillage ont été évacués vers le CET de Clérac.
- Dégraisseur-dessableur fonctionne correctement. Une couche de graisses est présente en surface de l'ouvrage. Les nettoyages doivent être plus réguliers.
- 5 m³ de sables et 3.5 m³ de graisses ont été évacués vers un centre de traitement.

Traitement :

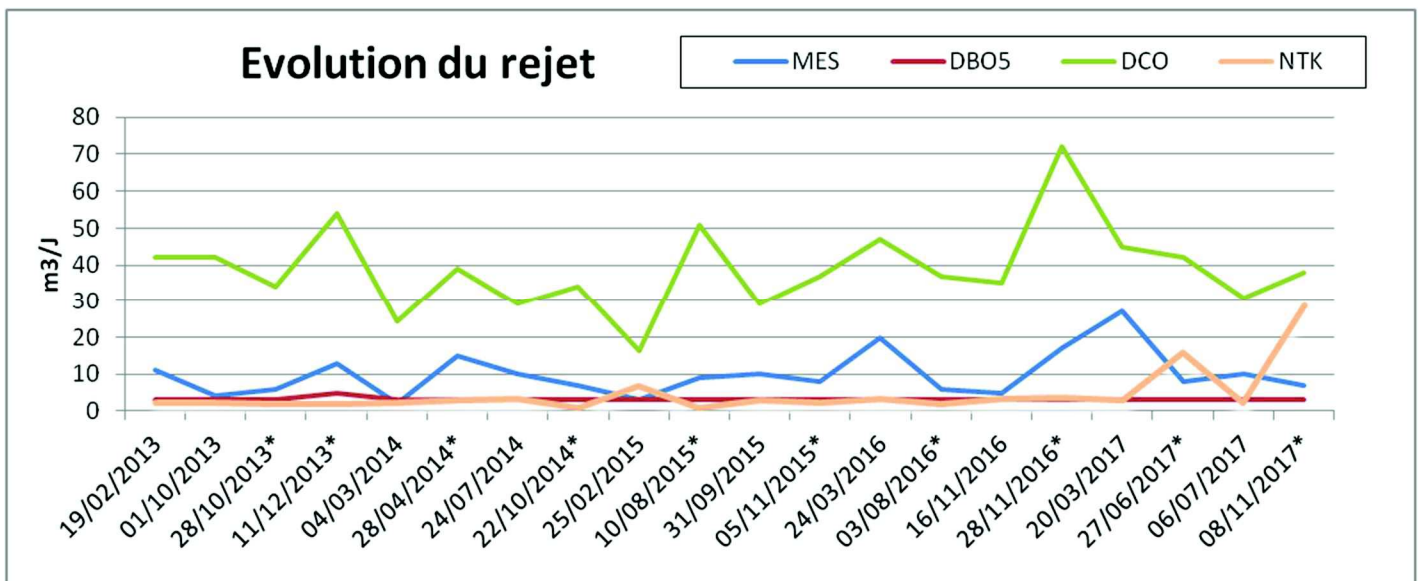
- Présences importantes de mousses biologiques en surface du bassin d'aération.
- Une pompe a été installée dans le puits à flottants pour extraire les mousses vers la file boues. Cela évite de renvoyer les mousses en entrée de station et de générer à nouveau des mousses.
- Le degré de foisonnement a baissé, mais les bactéries filamenteuses sont toujours présentes.

- Le dégazeur est peu efficace, la hauteur de la lame déversante a été modifiée pour limiter lors des à-coups hydrauliques, les départs de boues vers le puits à flottants. Malgré cela, les déversements sont récurrents.
- La charge organique moyenne entrante sur l'année est de 33 kg de DBO5 par jour, soit 37 % de la charge nominale de la station d'épuration.



Qualité du rejet :

- La qualité du rejet est satisfaisante.
- Les rendements sont très satisfaisants.



* Visite avec analyses

Filière boues :

- La production de boues théorique est de 8.37 T de MS.
- La production de boues déclarée est de 17.4 T de MS.
- Taux de production : 2.07
- La production de boues déclarée est excessive, il conviendrait que l'exploitant justifie cette donnée.
- 2 lits ont été curés en juillet 2017. 13,36 T de MS ont été évacués vers la plateforme FERTI 33 et la plateforme FERTI MEDOC.
- L'alimentation des lits curés s'est faite trop rapidement. Les roseaux ne se sont pas développés correctement sur l'ensemble des lits.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	1 668	1 422	3 018	2 568	1 104	1 086	1 160	2 886	693	1 100	132	549

Fonctionnement :

Réseau	Station	Autosurveillance	2017
--------	---------	------------------	------

Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : BEGUEY Code national : 0533040V001

Commune d'implantation : Béguéy	Mise en service : octobre 2008
Capacité constructeur : 1650 EH (99 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 248 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Arrêté : 07/09/2016
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de RIONS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Prétraitements, Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur les lits
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Béguéy / Laroque	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : Béguéy : 543 / 1 146 EH Laroque : 25 / 57 EH Total : 568 / 1 203 EH
Nom du milieu récepteur : Garonne	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
Mars	153	61,9	97,6	37	94,5	170	94	92,1	61,9	17	96,0	62,5	15,1	56,6	46,1	15,1	56,6	46,1	1,81	12,3	2,38	73,2
Sept.	153	61,7	63,1	3	99,2	145	47	94,6	43,2	3	98,8	43,6	14,4	15,4	82,2	14,4	40,2	53,5	1,63	9,20	6,12	83,4
Moy.	143	57,9	80,4	20	96,4	158	70,5	93,2	52,5	10	97,2	53,1	14,7	36	63,7	14,7	48,4	49,7	1,72	10,8	4,15	2,11
Nor.				50		200	60		35	60												

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
27/06	20	140	32	80	80,1	15

Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Charge moyenne (Kg de DBO ₅ /j)	Charge moyenne (Kg de DCO/j)	Energie kWh/an
2013	57 325	67	203	9 604
2014	61 055	49	122	11 006
2015	51 203	47	110	8 651
2016	56 014	47	131	11 115
2017	52 314	52	158	10 061

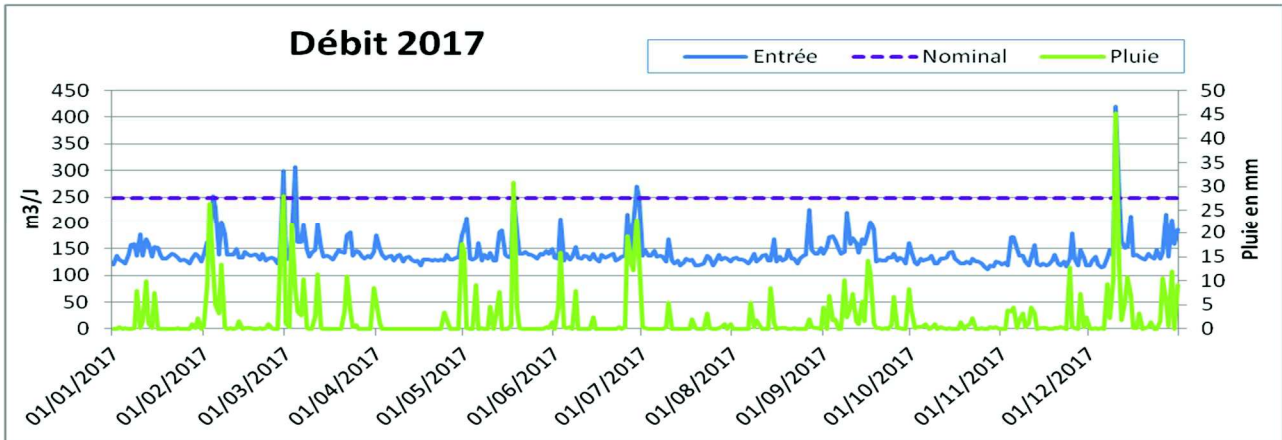
Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 visite avec analyses

Système de collecte :

- Le réseau collecte les eaux usées des communes de Béguéy et Laroque.
- 568 abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement, représentant 1 203 Equivalents Habitants, soit 73 % de la capacité de la station d'épuration.
- 7 postes de relevage sont présents sur le réseau, dont deux se situent sur la commune de Laroque. 6 postes sont équipés de télésurveillance, il n'y a aucun trop plein sur le réseau de collecte.

- 2 postes sont équipés d'un traitement H₂S (PR Boisson, Pr Fermis).
- Le volume moyen est de 143 m³/J soit 58 % du volume nominal de la station.
- Le débit nominal a été dépassé 7 fois au cours de l'année 2017, le volume maximum reçu est de 420 m³/J (le 10 décembre), soit 169 % de la capacité hydraulique nominal de la station d'épuration.



Station d'épuration :

Aspect général :

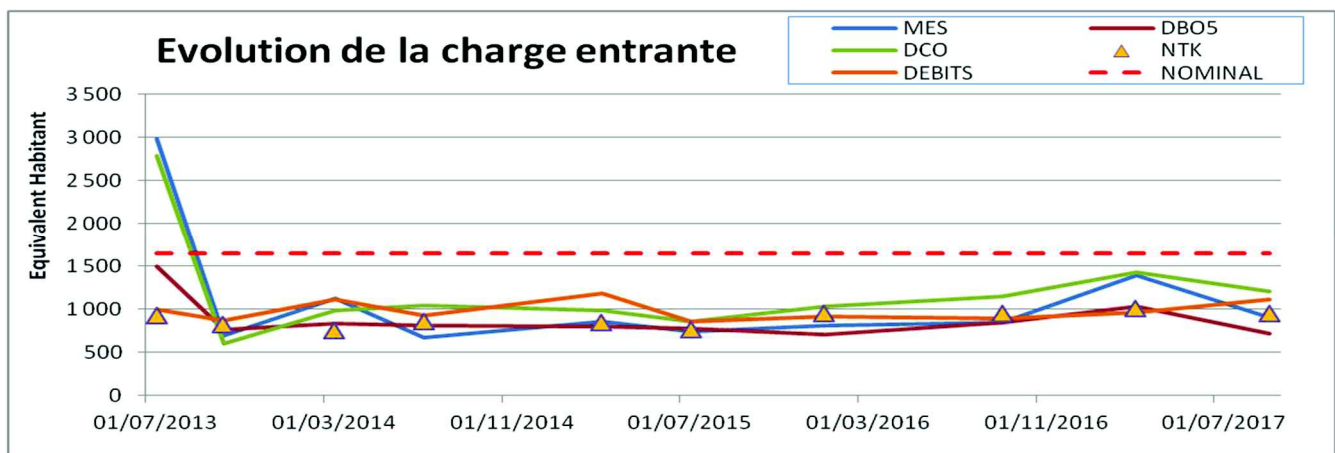
- Présence importante des liserons à l'intérieur et à l'extérieur des lits.

Prétraitements :

- Le fonctionnement du dégrilleur est satisfaisant.
- 0.4 m³ de refus de dégrillage ont été évacués vers le service d'ordures ménagères.

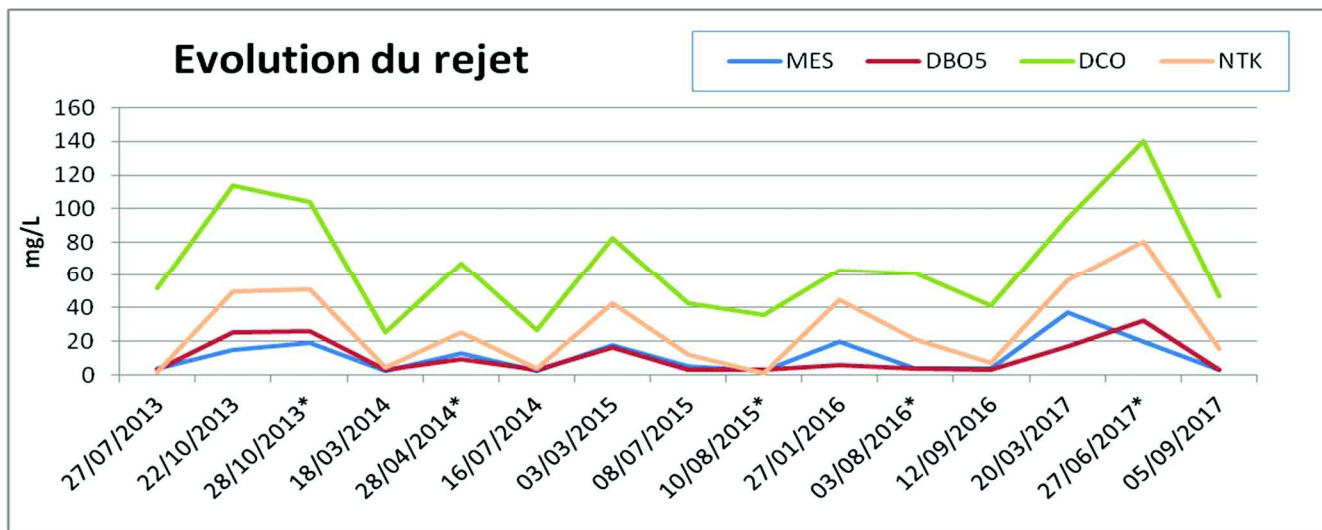
Traitement :

- Les lits du 1^{er} étage ont été mis en charge au printemps 2017, afin de limiter la propagation des liserons.
- Depuis cette mise en charge, l'infiltration ne s'opère plus correctement. De l'eau stagne en surface des lits alimentés ce qui limite fortement l'aération des lits et donc limite également la nitrification.
- Il n'y a pas d'eau stagnante sur les lits mis en repos depuis une semaine.
- Il y a probablement un début de colmatage des lits. A surveiller.
- La couche de boue est correctement développée sur le 1^{er} étage.
- La rotation des lits s'effectue correctement ainsi que les opérations de faucardage.
- La charge entrante moyenne en 2017 est de 52,5 kg de DBO₅ par jour, soit 53 % de la charge nominale de la station d'épuration.



Qualité du rejet :

- La qualité du rejet respecte les limites imposées par l'arrêté du 07/09/2016.
- D'une manière globale, la qualité du rejet s'est dégradée en 2017. Suite à la mise en charge, l'aération et l'infiltration des lits se sont dégradées.
- La nitrification n'est pas satisfaisante.
- La capacité à nitrifier varie en fonction des lits alimentés. Il est important d'identifier les lits qui dysfonctionnent pour corriger le problème.



* visite avec analyses

Filière boues :

- Aucun lit n'a été curé en 2017.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2017
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : CARDAN Code national : 0533098V001

Commune d'implantation : Cardan	Mise en service : décembre 2012
Capacité constructeur : 600 EH (36 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 90 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Arrêté : 07/09/2016
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de RIONS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur les lits
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : Cardan	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 97 / 220 EH
Nom du milieu récepteur : ruisseau de mansin	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit m ³ /j	Charge %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
21/03/2017	26,5	29,4	15,9	1	99,8	28,3	25	97,7	9,81	3	99,2	27,2	2,94	1,80	98,4	2,94	60	45,9	0,284	5,70	46,7
Normes				35	94		90	88		25	94										

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
27/06	<2	55	9	<1	59,8	6,50

Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge reçue (kg DBO ₅ /j)
2013	4 142	991	10
2014	6 511	2 156	4,3
2015	5 181	1 548	20
2016	9 940	1 195	5,4
2017	8 798	1 011	9,8

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 visite avec analyses

Système de collecte :

- 97 abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement représentant 220 Equivalents Habitants, soit 37 % de la capacité de la station d'épuration.
- Le réseau de collecte comporte 5 postes de relèvement, tous équipés de la télésurveillance.
- Un traitement d'H₂S a été mis en place au poste de relèvement Vic.
- La charge hydraulique lors du bilan est de 26,5 m³/J, soit 29,4 % du volume nominal de la station d'épuration.

Station d'épuration :

Aspect général :

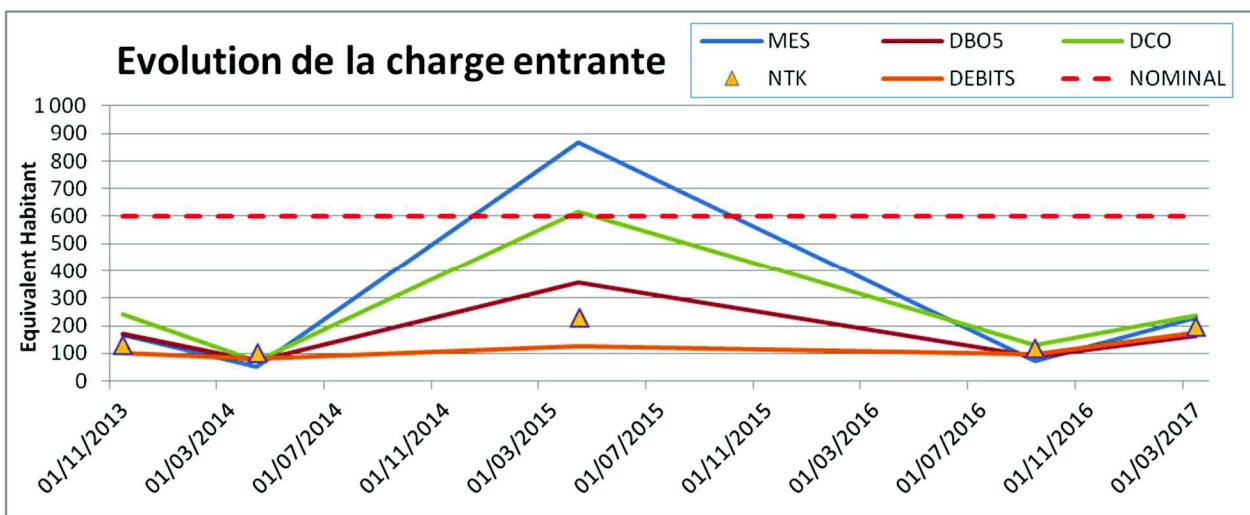
- Les roseaux se sont correctement développés sur l'ensemble des lits.

Prétraitement :

- Le dégrilleur fonctionne correctement.
- 1,04 m³ de refus de dégrillage a été évacué.

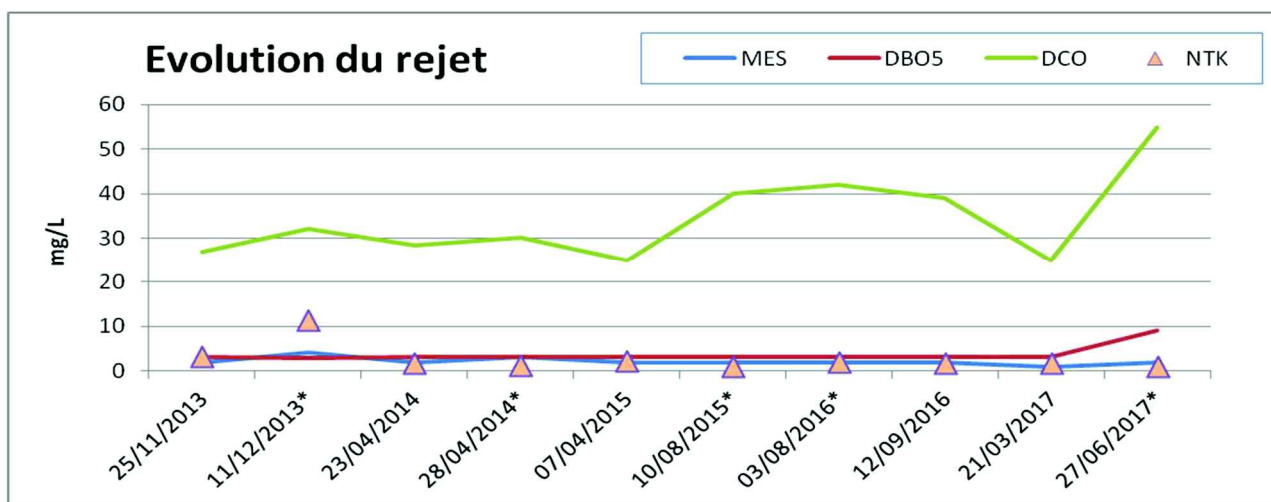
Traitement :

- Le volume de bâchées est insuffisant.
- Les roseaux se développent correctement. Tous les lits sont colonisés.
- Des herbes adventices ont tendance à se développer sur le 1^{er} étage lors de la repousse.
- Des liserons sont apparus sur le 2^{ème} étage. Ils doivent être arrachés immédiatement afin d'éviter qu'ils ne se propagent sur les autres lits.
- La charge organique du bilan 2017 est de 9,8 kg de DBO5 par jour, soit 27 % de la charge organique nominale de la station d'épuration.



Qualité du rejet :

- La qualité du rejet est satisfaisante.
- La nitrification est complète.



*Visite avec analyses

Impact sur le milieu récepteur :

- Le rejet de la station se fait dans le ruisseau *Mansin*.
- L'arrêté du 07/09/2016 demande un suivi du milieu récepteur 2 fois par an, en période de hautes et en période de basses eaux.

		18/04/2017	22/08/2017
Amont	Classe	A sec	A sec
	Elément limitant	/	/
Aval	Classe	Bon	Moyen
	Elément limitant	NO3	PO4, Pt
Elément du rejet impactant		MES, NO3	PO4, Pt

- Le rejet de la station alimente le cours d'eau.
- En période d'étiage, le rejet impacte le cours d'eau sur les paramètres phosphorés.

Filière boues :

- Sans objet

Fonctionnement :

Réseau	Station	Autosurveillance	2017
--------	---------	------------------	------

Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



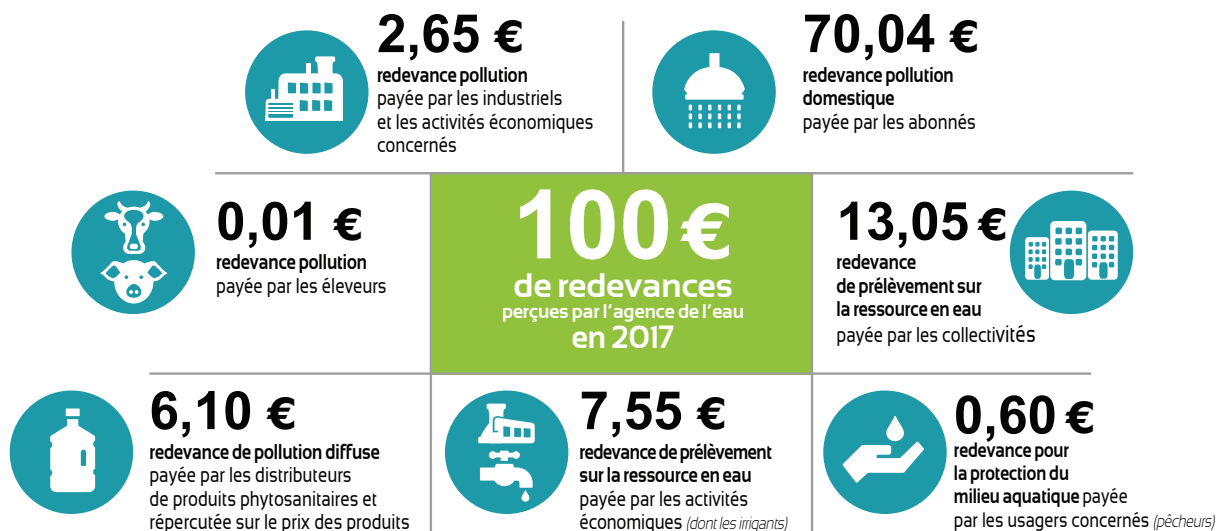
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

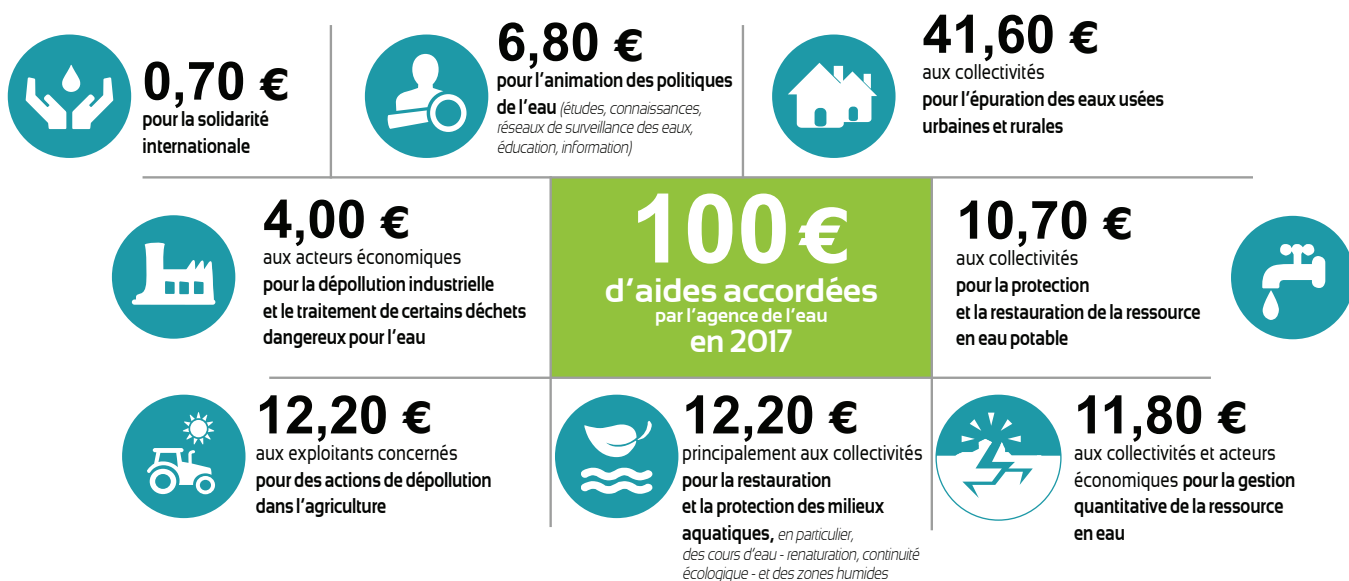


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

